



fracture multiple tibia

Par **cartomik**, le **18/12/2008** à **00:07**

bj j étais commerçant ambulant , j ai été victime d une violence volontaire en 2006 avec itt plus de 3 mois 30j hospitalisation la première fois, broche de 36 cm que j ai été obliger de garder 18 mois à la place de 34cm , 2 cm de plus dans le genou (bravo)en plus, staphilo, exema de herbra , (3opérations)pas dans le même hosto... en 2ans ,une 4ème à venir réduk ext... . mon affaire a été classé deux fois par le procureur parce que j étais saoul à la sortie d un bar, ou je me suis fait exploser la jambe avec un objet contendant...,rapport expert. lauteur identifié le soir même, ensuite j ai saisi le doyen des juges d instruction et j ai été entendu dernièrement fin 2008 . ma question est difficile à poser mais je me demande comment et surtout quand tout cela va s arreter . personne ne ma jamais informer, ni assurance gmf ni avocat,de la suite qui pourrait y avoir si.....car depuis 7 mois j ai une pension de la RSI 258euros par mois est c est tout.si une personne pourrait me donner certaines démarches à suivre ou m informer un grand merci,et bonne fête de fin d année.toute cette histoire est vrai merci. yr

Par **jeetendra**, le **18/12/2008** à **10:03**

bonjour, avez vous prie contact avec la Commission d'indemnisation des victimes d'infraction auprès du Tribunal qui suit votre dossier pour réparation, il vous faut un avocat, cela dans votre intérêt, surtout que vous pourrez demander l'aide juridictionnelle, courage à vous, cordialement

Par **cartomik**, le **18/12/2008** à **13:02**

merci pour votre réponse j ai effectivement versé 1000euros de consignation à mes frais pour être entendu par le juge .mais j ai déssaisi un premier avocat,car il était beaucoup trop lent et aucune explications,car depuis le départ 1er rdv je soupçonne l agresseur d être protéger . j ai pris contact avec un autre de renomé mais 5 semaines pour un rdv cela ma amené directement devant le juge ou j ai été entendu 2h 30 bref ,j étais saoul il y a que cela,je suis obliger de passer devant un medecin légiste à mes frais.alors q uil y a eu deja un rapport d expert en 2007. alors que les gend ne se sont pas déplacé ce soir la, et que le rapport des pompiers (agression) ni être venu à l hosto, c est moi qui a porté plainte 37 jours plus tard en disant que j étais saoul.pouvez vous me dire si c est normal que mon agresseur lui a été entendu 18 mois plus tard .et que tout le monde sans fou depuis le départ.mon 1er avocat me disait que la civi ce n est pas la peine pour l instant et l aide au victime du tribunal me

disait q uil faut passer devant le juge. merci yr

Par **jeetendra**, le **18/12/2008** à **13:08**

écrivez directement au Procureur de la République auprès du Tribunal qui suit votre affaire, courrier recommandé avec accusé de réception, bon après-midi à vous

Par **sparov**, le **02/02/2009** à **04:39**

[citation]si une personne pourrait me donner certaines démarches à suivre ou m informer un grand merci[/citation]

Voir les indications de jeetendra, question désormais marquée comme résolue.

Bon courage pour la suite.